



## ASSOCIATION

LA FOIRE AUX CHATS  
 43 Rue des Grands Riaux  
 85180 LES SABLES D'OLONNE  
 Siret 523 356 376  
 Tél 02 51 32 64 38 / 07 83 09 65 21  
 Mail : cl.lafoireauxchats@yahoo.fr

**VIDE GRENIER**  
**Dimanche 13 SEPTEMBRE 2026**  
**SALLE ET PARKING AUDUBON**  
**LES SABLES D'OLONNE**

Dimanche 13 SEPTEMBRE 2026 de 9 H à 18 H

Arrivée des exposants de 7 H à 8 H - Ouvert au public à partir de 9 H

Buvette et restauration sur place

### BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VIDE-GRENIER DU 13 SEPTEMBRE 2026

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TEL PORTABLE .....

N° CARTE IDENTITE ..... Le .....

EMAIL ..... SIGNATURE

### TARIFS

Désignation	Prix	Quantité	TOTAL
<b>Salle</b> : Table environ 2 ml + 1 chaise	14 ,00 €	X	=
Emplacement 1 portant 1 ml	7,00 €	X	=
<b>Les portants ne sont pas fournis</b>			
<b>Extérieur</b>			
Emplacement 3 ml + 1 voiture	15,00 €	X	=
Emplacement 6 ml + 1voiture	25,00 €	X	=

une seule voiture par emplacement

**Pour les exposants en extérieur merci de ne pas arriver avant 6 H 30 et ne pas se placer sans autorisation . Merci**

Règlement par chèque libellé au nom de l'association LA FOIRE AUX CHATS et à adresser : Association LA FOIRE AUX CHATS - 43 Rue des Grands Riaux 85180 LES SABLES DOLONNE

### REGLEMENT

Article 1 : le vide grenier se déroule sur les parkings et dans la salle AUDUBON Boulevard Pasteur 85100 LES SABLES D'OLONNE

Article 2 : Salle : la table environ 2 ml + 1 chaise est fixée à 14 € il sera possible de louer plusieurs tables

Article 3 : Extérieur : les 3 ml linéaires sont fixés à 15 € et les 6 ml à 25 € il sera possible de louer plusieurs fois 6 ml

Article 4 : chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui

Article 5 : l'association ne pourra être tenu responsable des détériorations, des vols, des intempéries ainsi que de leurs conséquences

Article 6 : les emplacements extérieurs sont loués sans table, ni chaise, il appartient aux exposants de prévoir leur matériel

Article 7 : aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempéries

Article 8 : Merci de laisser votre emplacement propre et sans détritrus . Des containers sont à votre disposition.

Article 9 : l'inscription au vide-grenier implique l'acceptation et le respect du règlement